

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation

27/11/2025

Date d'affichage

27/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

Procuration(s) :Etaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-61**Objet : Rénovation énergétique du groupe scolaire : rapport d'analyse des offres, déclaration des lots infructueux, attribution des lots**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol, une deuxième consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, le 14 octobre 2025.

La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 19 novembre à 12h00.

Les prestations font l'objet de 5 lots.

Vu le rapport d'analyse des offres faite par le bureau d'étude ITES relatifs aux 5 lots du marché de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol.

Considérant que les lots n°3-4 n'ont pas reçu d'offres. Ils sont déclarés infructueux.

Monsieur le Maire propose de valider les candidats retenus par le bureau d'étude ITES pour les lots 5-8-9 et de déclarer les 3-4 infructueux.

Après avoir délibéré, sur proposition du Monsieur le maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir les candidats suivants pour la réhabilitation des travaux énergétiques à l'école Charles Rossignol :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT de l'attribution
Lots 5 : Menuiseries extérieures-serrurerie	ENTREPRISE MARTEAU	71 811.74
Lots 8 : Electricité	ENTREPRISE SEGUIN	23 193.60
Lots 9 : CVC-plomberie	ENTREPRISE SEGUIN	171 787.04

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

- AUTORISE Monsieur le Maire à démarcher plusieurs entreprises en consultation directe sur les lots infructueux suivants :

- Lots 3 : Charpente-Couverture
- Lots 4 : Traitement des façades

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Jean-François SALANON

